

Scénario taux du 15 janvier 2026

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

Synthèse des prévisions

(moyennes)	Actuel	Prévisions									2026	
	2025 Déc.	2026 Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.		T4
Un jour Bdc ¹	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
10 ans Canada	3,39	3,40	3,35	3,35	3,35	3,35	3,30	3,30	3,30	3,25	3,25	3,25
Fonds féd. ¹	3,63	3,63	3,63	3,38	3,38	3,38	3,13	3,13	3,13	2,88	2,88	2,88
10 ans É.-U.	4,14	4,15	4,15	4,10	4,10	4,10	4,05	4,05	4,00	4,00	4,00	4,00
\$ CAN/\$ US	1,38	1,38	1,37	1,37	1,36	1,36	1,36	1,35	1,35	1,35	1,34	1,34
\$ US/€	1,17	1,17	1,17	1,18	1,18	1,18	1,18	1,19	1,19	1,19	1,20	1,20
\$ US/£	1,34	1,34	1,34	1,34	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,36	1,36
¥/\$ US	156	157	157	156	156	155	155	154	154	153	152	152

¹ fin de période

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en
chef délégué

michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale

jennifer.lee@bmo.com

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

Michael Gregory, CFA, économiste
en chef délégué

Maintenir le statu quo

Après les baisses de taux identiques en septembre et en octobre qui ont suivi des pauses de plusieurs mois, la Réserve fédérale et la Banque du Canada ont changé d'orientation en décembre. La Fed a abaissé ses taux, mais la Bdc a tenu bon. Nous nous attendons à ce que ce schéma se reproduise cette année, mais pas ce mois-ci. On s'attend à ce que les taux restent inchangés. Néanmoins, à mesure que les écarts de taux directeurs entre le Canada et les États-Unis deviennent moins négatifs, nous espérons que les écarts de taux obligataires en feront autant et que le huard s'appréciera par rapport au billet vert. Une fois que la Fed se joindra à la Bdc avec des taux directeurs raisonnablement neutres, les deux banques pourraient les maintenir à ce niveau pendant un certain temps, jusqu'à la fin de l'année prochaine selon nous.

Réserve fédérale des États-Unis : Le FOMC devrait maintenir ses taux directeurs le 28 janvier après trois baisses de taux consécutives totalisant 75 pdb. Il est intéressant de noter l'année 2025 a également commencé par un maintien des taux après trois baisses consécutives totalisant 100 pdb. Toutefois, la pause de neuf mois de l'année dernière est le reflet de l'incertitude accrue entourant la politique économique et du risque de stagflation posé par les tarifs douaniers. Les baisses de taux ont repris à mesure que l'incertitude et le risque diminuaient et les données disponibles mettaient en évidence un nouveau ralentissement du marché du travail. Le maintien des taux ce mois-ci témoigne de la nécessité d'être plus agiles, les taux directeurs se situant désormais « dans une fourchette d'estimations plausibles de neutralité » alors qu'il n'existe « aucune voie sans risque pour la politique monétaire alors que nous composons avec les tensions entre nos objectifs en matière d'emploi et d'inflation » (président Powell, le 10 décembre).

Les dernières données essentielles plaident plutôt en faveur du statu quo. Jusqu'en décembre (et si l'on fait abstraction de la forte baisse du nombre d'emplois en octobre attribuable au programme de cessation d'emploi du gouvernement fédéral), l'emploi salarié a ralenti, mais n'est plus menacé de contraction (ce qui était le cas cet été). La croissance de l'emploi des ménages sondés a été constante, se situant dans une fourchette de 200 000 au cours de chacun des trois derniers mois (octobre a été annulé). Le taux de chômage a baissé d'un dixième pour s'établir à 4,4 % en décembre, le sommet précédent de 4,6 %

enregistré en novembre ayant également été révisé à la baisse d'un dixième. Le risque de déclencher à nouveau la règle Sahn a ainsi diminué. Le marché de l'emploi semble se stabiliser, mais à un rythme lent, il faut le reconnaître.

Par ailleurs, en décembre, le taux d'inflation annuel total et le taux d'inflation de l'IPC de base sont restés à leur niveau de novembre, soit 2,7 % et 2,6 %, respectivement. Bien que les variations sur trois mois aient été beaucoup plus modérées (2,1 % et 1,6 % en rythme annualisé, respectivement), ce qui est encourageant, l'incertitude demeure quant aux tendances les plus récentes. Ceci s'explique par l'annulation des données d'octobre et par le fait que 40 % des imputations de décembre (pour les données manquantes) ont eu recours à la méthode moins précise des « cellules différentes ». Ce chiffre correspond au plus haut niveau jamais enregistré (depuis 2019), à égalité avec celui de septembre, lorsque le BLS s'est efforcé, pendant la fermeture du gouvernement, de produire un rapport réglementaire obligatoire. Pour couronner le tout, le dernier indice des prix à la consommation des ménages dont disposait la Fed concernait le mois de septembre. Attendre jusqu'au 18 mars pour envisager de nouvelles mesures permettrait d'obtenir deux rapports supplémentaires sur l'emploi et l'IPC jusqu'en février, ainsi que les données d'octobre et de novembre sur l'indice des prix à la consommation.

Comme précédemment, nous anticipons une nouvelle baisse des taux de la Fed en mars (25 pdb), dans le cadre d'un assouplissement trimestriel qui devrait s'achever en septembre, avec une fourchette cible de taux des fonds fédéraux comprise entre 2,75 % et 3,00 %. Le point médian (2,875 %) se situe tout juste en dessous du niveau neutre médian prévu par la Fed (3,00 %). Ce léger écart tient compte du risque net d'une politique plus conciliante de la part du nouveau président de la Fed après le 15 mai, date à laquelle le mandat du président Powell (en tant que président) prendra fin. (Il en va de même du fait que les baisses de taux se poursuivront dans un contexte de croissance du PIB réel de plus de 2 %, d'un taux de chômage qui se stabilise aux alentours de 4½ % et d'une inflation qui dépasse 2 %.) À noter que le siège de « gouverneur » de M. Powell au conseil de la Fed court jusqu'au 31 janvier 2028, mais la tradition veut que l'ex-président quitte ses fonctions. Enfin, après les trois baisses de cette année, nous prévoyons une longue pause jusqu'à la fin de 2027.

Banque du Canada : La BdC devrait également maintenir ses taux directeurs le 28 janvier, après les avoir maintenus le mois dernier. Avant décembre, la Banque avait baissé ses taux de 275 pdb depuis juin 2024, au fil de plusieurs réunions successives, à l'exception d'une pause de six mois (de mars à septembre dernier). Nous estimons que la pause actuelle va durer beaucoup plus longtemps. Les deux assouplissements de septembre et d'octobre ont laissé le taux directeur à 2,25 %, soit au bas de la fourchette estimative de taux neutre de 2,25 % à 3,25 % de la Banque. Après le maintien des taux du mois dernier, le gouverneur Macklem a affirmé qu'« un taux directeur à la limite inférieure de la fourchette du taux neutre était approprié pour fournir un certain soutien à l'économie durant cette transition structurelle, tout en faisant que les pressions inflationnistes restent contenues ».

Il s'agit d'un discours évoquant une « pause prolongée ». Nous estimons que cet équilibre entre offrir le maximum de soutien économique possible sans stimuler l'inflation pourrait durer toute l'année (et jusqu'à la fin de l'année prochaine). M. Macklem a indiqué : « Nous allons évaluer les nouvelles données par rapport à nos prévisions. Si un nouveau choc ou une accumulation de données vient changer nos perspectives de façon importante, nous sommes prêts à réagir. » La façon dont la renégociation de l'AEUMC se déroulera pourrait avoir un impact considérable qui, selon nous, fera pencher la balance en faveur d'une nouvelle baisse des taux (plutôt qu'une hausse). À noter qu'au cours de la réunion (selon le Résumé des délibérations), le Conseil de direction a également discuté de la direction du prochain ajustement. « Compte tenu de l'incertitude élevée, leur constat commun a été que même si le taux directeur en vigueur était essentiellement au niveau approprié dans la situation existante, il était difficile de prédire le moment et la direction du prochain changement de taux. » En effet.

Taux obligataires : Les taux des obligations du Trésor américain à 10 ans ont atteint une moyenne de 4,14 % en décembre et sont légèrement plus élevés depuis le début du mois. Le plancher moyen de 4,00 % s'est maintenu pendant 16 mois consécutifs. En effet, depuis début octobre 2024, les taux ont toujours fini autour de 4,00 %, sauf à quatre reprises en octobre 2025. Nous considérons cette ligne comme le plancher en vigueur pour les taux, soutenu par la détérioration des données fondamentales budgétaires, pour lesquels les investisseurs exigent des taux plus élevés afin de compenser. Les déficits, la dette et les paiements d'intérêts étaient déjà sur des trajectoires intenable avant que la « One Big Beautiful Bill Act » ne les précipite sur des trajectoires encore pires. Les recettes douanières pourraient amortir une partie, mais pas la totalité, du coup porté par la One Big Beautiful Bill Act. Les investisseurs sont également préoccupés par l'érosion de l'indépendance de la Fed et par la domination du dollar américain. La première a été exacerbée par les dernières nouvelles concernant une enquête du département de la Justice

sur un témoignage passé du président Powell devant le Congrès (qui comprenait des assignations à comparaître devant un grand jury).

De nouvelles réductions de taux de la Fed pourraient exercer des pressions à la baisse sur les taux de rendement. De plus, comme nous l'avons déjà constaté, il arrive que certains jours de cotation se terminent en dessous de 4,00 % (pour mémoire, le plus bas niveau atteint en octobre était de 3,97 %). Cependant, nous sommes fondamentalement d'avis qu'un plancher mensuel de 4,00 % devrait se maintenir indéfiniment, à moins d'une perspective croissante de baisses importantes des taux de la Fed (plus de 25 pdb) ou d'une escalade des risques de récession.

En attendant, les écarts de rendement entre les obligations du gouvernement du Canada et des États-Unis à 10 ans ont atteint une moyenne de -75 pdb en décembre, soit le niveau le moins négatif en 22 mois, ce qui contraste fortement avec le record de -139 pdb atteint en janvier 2025. Il est intéressant de noter que ce dernier extrême a été atteint lorsque la Banque du Canada a poursuivi son assouplissement alors que la Fed maintenait des taux (ce qui s'est reproduit en mars). Et le premier extrême a été atteint lorsque la Fed a poursuivi son assouplissement alors que la Banque du Canada maintenait sa politique, une tendance qui devrait persister en 2026 (une baisse cumulative de 75 pdb pour la Fed, rien pour la Banque du Canada). Bien que les écarts de rendement aient été en moyenne un peu plus négatifs (-77 pdb) depuis le début de mois, nous nous pensons que l'asymétrie des politiques qui se dessine exercera des pressions nettes en faveur d'écarts moins négatifs. La progression vers une fourchette finale de -60 sera interminable et un peu cahoteuse, favorisée par la détérioration des finances publiques du Canada taux au niveau fédéral que provincial.

Dollar américain : L'indice large du dollar pondéré en fonction des échanges de la Fed s'est affaibli de 1 % en moyenne en décembre, alors que le FOMC a de nouveau abaissé les taux, le billet vert reculant de 1,3 % par rapport aux économies étrangères avancées. Mais depuis septembre, lorsque la Fed a repris les baisses de taux, ce qui était censé être « mauvais » pour le dollar américain, les écarts nets de cours sont de -0,3 % pour l'indice large et de +0,3 % pour les économies étrangères avancées. Au cours de la période, la multiplication des données favorables au dollar, qui soulignent la résilience de l'économie américaine, semble avoir efficacement contré l'assouplissement monétaire de la Fed, défavorable au dollar. Mais la fluctuation des cours en décembre laisse entrevoir à elle seule que ce dernier pourrait peser plus lourdement à mesure que 2026 avance.

Le dollar reste inchangé depuis le début du mois par rapport aux économies étrangères avancées (selon l'indice du dollar du Wall Street Journal). Avec un assouplissement monétaire de 75 pdb de la Fed, nous prévoyons que le billet vert suivra une tendance modérée à la dépréciation, aidé en cela par les préoccupations des investisseurs face aux dépenses publiques excessives et aux menaces sur l'indépendance de la Fed. (Le risque que la Cour suprême se prononce contre l'utilisation de l'IEEPA pour justifier les tarifs douaniers semble également peser) Nous prévoyons que l'indice large du dollar pondéré en fonction des échanges baissera d'environ 2 % sur 12 mois d'ici la fin de 2026 et de près de 2½% par rapport aux principales devises.

Dollar canadien : Le dollar canadien s'est établi en moyenne à 1380 \$ CA en décembre (0,726 \$ US), en hausse de 1,8 % par rapport au billet vert. Il s'en est mieux sorti que le groupe des économies étrangères avancées, car la Banque du Canada laisse les taux directeurs inchangés. Depuis le début du mois, le dollar canadien a surtout stagné. Compte tenu de la nouvelle baisse de 75 pdb des taux de la Fed prévue cette année et de la longue pause décidée par la Banque du Canada, nous prévoyons que le dollar canadien continuera de s'apprécier pour atteindre 1,333 \$ CA (0,752 \$ US) d'ici la fin de 2026, soit une hausse de presque 3½%. Cependant, le principal risque pour le dollar canadien demeure la politique commerciale des États-Unis, la renégociation de l'AEUMC étant prévu pour le milieu de l'année (et des pourparlers officiels commencent). Nous supposons que l'Accord Canada-États-Unis-Mexique sera toujours en vigueur d'ici le début de 2027, peut-être sans avoir été renégocié, et que la Section 232 de l'Amérique sur les tarifs douaniers sectoriels liés à la « sécurité nationale » sera gérée par des quotas tarifaires. Si le résultat est plus favorable, les perspectives du huard devraient l'être aussi.

À l'étranger

Jennifer Lee, économiste principale

Le chiffre un est toujours le plus solitaire. La Bdj a été assez isolée tout au long de l'année 2025 (elle a relevé ses taux à deux reprises), mais elle a maintenant de la compagnie.

Après avoir réduit ses taux d'un total impressionnant de 75 pdb en 2025 sur une période de sept mois, il semble que la **RBA** soit prête à les relever pour la première fois depuis novembre 2023. Pour cette banque centrale, qui a montré qu'elle peut changer d'orientation rapidement, tout est une question de persistance de l'inflation. Prenons le dernier rapport mensuel sur l'IPC, qui a été révisé pour être moins volatil, même si le Conseil semble considérer cette série avec méfiance. Quoi qu'il en soit, le taux d'inflation de novembre a été inférieur aux attentes, à 3,4 % sur 12 mois, en baisse par rapport à 3,8 % en octobre, la plupart des hausses provenant du logement et de l'alimentation. Le taux moyen tronqué a légèrement baissé, passant de 3,3 % le mois précédent à 3,2 %. Dans les deux cas... la direction est bonne, mais l'inflation globale est encore trop élevée, et la moyenne tronquée est encore trop élevée. D'autres mesures témoignent d'une situation semblable : l'IPC des biens et services a ralenti, mais demeure également supérieur à la cible de 2 % à 3 %. Tout cela est préoccupant. Le procès-verbal de la réunion de décembre de la RBA montre que les décideurs ont discuté des conditions qui justifieraient une hausse des taux, à savoir si les risques d'inflation montaient. Bien que le dernier rapport sur l'inflation tempère l'urgence d'une hausse des taux en février, **une hausse des taux de la RBA en mars reste notre scénario de référence.**

La RBA se joindra donc à la **Banque du Japon**, une banque centrale qui a mis fin aux jeux de devinettes. Après avoir relevé les taux en janvier 2025, elle a finalement annoncé une autre hausse en décembre et a clairement indiqué que d'autres ajustements étaient à venir en 2026. L'inflation a ralenti, mais elle est toujours au-dessus de la cible de 2 %. Les données sur les salaires ont également été favorables. Bien que la forte inflation ait entraîné une baisse de 2,8 % sur 12 mois des revenus réels des ménages en novembre, le salaire de base des employés à temps plein a augmenté de 2 % sur 12 mois au cours du même mois, ce qui continue de soutenir la consommation. À elle seule, la faiblesse du yen, malgré la politique expansionniste de la banque centrale et les avertissements du ministère des Finances qui surveille la situation de près, incite à un resserrement de la politique monétaire. Nous continuons de croire que **la Bdj relèvera ses taux à plusieurs reprises cette année** (à environ 1,25 %).

C'est à peu près tout pour les banques qui resserrent leurs taux. Pour la plupart, les autres maintiennent le statu quo.

La **BCE** demeurera probablement sur la touche cette année. Elle semble de plus en plus confiante depuis quelques mois, puisqu'elle a ramené l'inflation à la cible de 2 % en décembre. Le commentaire le plus fréquemment utilisé par de nombreux membres du Conseil des gouverneurs est que la politique est « *en bonne position* », mais, comme l'a averti la présidente Lagarde lors de la dernière réunion de décembre, « *cela ne signifie pas que nous sommes statiques* ». Lors de cette même réunion, les prévisions de croissance de la direction ont été revues à la hausse, sous l'effet de la hausse de la demande intérieure (en particulier les investissements dans l'IA et les exportations). Les prévisions d'inflation globale et de base ont également été revues à la hausse; l'inflation des services, attribuable aux salaires, devrait diminuer « *plus lentement* ». Le Conseil des gouverneurs est, dans l'état actuel des choses, à l'aise avec l'inflation, mais certains s'inquiètent un peu de la croissance, invoquant des risques de baisse. Comme toujours, les décisions de la BCE dépendront des données et seront prises réunion par réunion. Mais elle obtiendra de l'aide des gouvernements européens, à mesure que les dépenses de défense augmenteront et que d'autres mesures budgétaires seront mises en place. Nous restons d'avis que **la banque centrale sera patiente et qu'elle restera sur la touche cette année.**

La **BdE** devrait également rester sur la touche en 2026, même si l'on ne peut totalement exclure une intervention au printemps. Cependant, la baisse de taux décidée en décembre a été le résultat d'un vote serré de 5 contre 4 (le vote du gouverneur Bailey ayant fait pencher la balance), et il semble que la barre soit plus haute pour de nouvelles baisses. **Laurence Mutkin, directeur général et chef, Stratégie de taux, EMOA à BMO**, a fait remarquer que le procès-verbal du MPC révélait qu'une grande majorité

des membres (7 contre 2) était en faveur d'un rythme de baisse de taux plus lent (ou de l'absence de nouvelles baisses), tandis qu'une majorité plus faible était en faveur d'une baisse en décembre. Quoiqu'il en soit, oui, les taux devraient poursuivre leur trajectoire baissière « *graduellement* », le risque de persistance de l'inflation est « *légèrement moins prononcé* », le gouverneur Bailey entrevoit la possibilité d'un « *assouplissement supplémentaire de la politique monétaire* » et les partisans d'un resserrement Catherine Mann et Huw Pill admettent que la décision était « *très équilibrée* ». Mais le gouverneur Bailey a également déclaré que « *à chaque baisse que nous effectuons, la question de savoir jusqu'où nous pouvons aller devient plus délicate* » et que la « *marge de manœuvre pour les baisses est plus limitée* » à mesure que le MPC se rapproche du taux neutre. En fin de compte, « *l'ampleur d'un assouplissement supplémentaire de la politique monétaire dépendra en fin de compte de l'évolution des perspectives d'inflation.* » En effet, **la BdE devrait maintenir ses taux en 2026.**

Taux de change prévus

(devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2025 Déc.	2026 Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	2026 T4
Dollar canadien											
\$ CAN/\$ US	1,38	1,38	1,37	1,37	1,36	1,36	1,36	1,35	1,35	1,35	1,34
\$ US/\$ CAN ¹	0,725	0,727	0,729	0,731	0,733	0,735	0,737	0,739	0,742	0,744	0,748
Pondéré en fonction des échanges	113,8	113,9	114,1	114,3	114,6	114,8	115,0	115,3	115,5	115,8	116,3
Dollar US											
Pondéré en fonction des échanges ²	120,6	120,1	119,9	119,7	119,5	119,4	119,2	119,0	118,8	118,6	118,2
Monnaies européennes											
Euro ¹	1,17	1,17	1,17	1,18	1,18	1,18	1,18	1,19	1,19	1,19	1,20
Danemark (couronne)	6,38	6,40	6,40	6,40	6,35	6,35	6,35	6,30	6,30	6,30	6,25
Norvège (couronne)	10,11	10,10	10,05	10,00	10,00	9,95	9,95	9,90	9,90	9,85	9,80
Suède (couronne)	9,29	9,20	9,20	9,15	9,15	9,10	9,10	9,05	9,05	9,00	8,95
Suisse (franc)	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79	0,78
R.-U. (livre sterling) ¹	1,34	1,34	1,34	1,34	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,36
Monnaies asiatiques											
Chine (yuan)	7,04	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	6,99	6,99	6,99	6,99
Japon (yen)	156	157	157	156	156	155	155	154	154	153	152
Corée (won)	1 465	1 460	1 460	1 465	1 465	1 465	1 465	1 470	1 470	1 470	1 475
Inde (roupie)	90,0	90,2	90,2	90,3	90,3	90,3	90,4	90,4	90,5	90,5	90,6
Singapour (dollar)	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29
Malaisie (ringgit)	4,09	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05
Thaïlande (baht)	31,6	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	31,5	31,5	31,5	31,5
Philippines (peso)	58,9	59,3	59,3	59,4	59,4	59,4	59,5	59,5	59,5	59,5	59,6
Taiwan (dollar)	31,4	31,5	31,5	31,5	31,5	31,6	31,6	31,6	31,6	31,6	31,6
Indonésie (rupiah)	16 688	16 835	16 845	16 855	16 865	16 870	16 880	16 890	16 900	16 910	16 925
Autres monnaies											
Australie (dollar) ¹	0,664	0,670	0,671	0,672	0,673	0,674	0,675	0,675	0,676	0,677	0,679
N.-Z. (dollar) ¹	0,579	0,580	0,581	0,583	0,584	0,585	0,587	0,588	0,590	0,591	0,594
Mexique (peso)	18,07	17,75	17,75	17,70	17,70	17,65	17,65	17,60	17,60	17,55	17,50
Brésil (real)	5,46	5,40	5,35	5,30	5,30	5,25	5,20	5,15	5,15	5,10	5,05
Afrique du Sud (rand)	16,8	16,4	16,4	16,3	16,3	16,3	16,2	16,2	16,1	16,1	16,0
Taux croisés											
Vis-à-vis du dollar canadien											
Euro (C\$/€)	1,62	1,61	1,61	1,61	1,61	1,61	1,61	1,60	1,60	1,60	1,60
R.-U. (livre sterling) (C\$/£)	1,85	1,84	1,84	1,84	1,84	1,83	1,83	1,83	1,82	1,82	1,82
Japon (yen) (¥/C\$)	113	114	114	114	114	114	114	114	114	114	114
Australie (dollar) (C\$/A\$)	0,92	0,92	0,92	0,92	0,92	0,92	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
Vis-à-vis de l'euro											
R.-U. (livre sterling) (£/€)	0,87	0,87	0,87	0,87	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88
Japon (yen) (¥/€)	183	184	184	183	183	183	183	183	183	183	183

¹ (\$ US par unité monétaire locale); ² indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Taux d'intérêt prévus

(% : moyennes)	Actuel	Prévisions									2026 T4
	2025 Déc.	2026 Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	
Canada											
Taux cible à 1 jour (fin de période)	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Taux cible à 1 jour	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
CORRA ²	2,27	2,26	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Bon à 3 mois	2,17	2,20	2,20	2,20	2,20	2,20	2,20	2,20	2,20	2,20	2,20
6 mois	2,24	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
1 an	2,36	2,40	2,40	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,35	2,30
Obligation à 2 ans	2,58	2,55	2,55	2,50	2,50	2,50	2,45	2,45	2,45	2,40	2,40
3 ans	2,57	2,50	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,60	2,60
5 ans	2,95	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85
7 ans	3,09	3,05	3,05	3,05	3,05	3,05	3,05	3,05	3,05	3,05	3,05
10 ans	3,39	3,40	3,35	3,35	3,35	3,35	3,30	3,30	3,30	3,25	3,25
30 ans	3,82	3,85	3,80	3,80	3,80	3,80	3,75	3,75	3,75	3,70	3,70
Taux préférentiel	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45
États-Unis											
Taux cible des fonds fédéraux (fin de période)	3,63	3,63	3,63	3,38	3,38	3,38	3,13	3,13	3,13	2,88	2,88
Taux cible des fonds fédéraux	3,71	3,63	3,63	3,52	3,38	3,38	3,27	3,13	3,13	3,01	2,88
EFFR ³	3,72	3,64	3,64	3,54	3,39	3,39	3,28	3,13	3,13	3,01	2,88
SOFR ⁴	3,79	3,66	3,64	3,53	3,38	3,38	3,28	3,12	3,12	3,01	2,87
Bon à 3 mois	3,68	3,65	3,65	3,55	3,40	3,40	3,25	3,10	3,10	2,95	2,80
6 mois	3,63	3,60	3,60	3,50	3,35	3,35	3,25	3,10	3,10	3,00	2,90
1 an	3,54	3,50	3,45	3,40	3,30	3,25	3,15	3,05	3,05	2,95	2,90
Obligation à 2 ans	3,50	3,50	3,40	3,35	3,25	3,20	3,10	3,05	2,95	2,90	2,90
3 ans	3,55	3,55	3,50	3,45	3,40	3,35	3,30	3,25	3,20	3,15	3,15
5 ans	3,70	3,75	3,70	3,65	3,60	3,60	3,55	3,50	3,45	3,45	3,45
7 ans	3,90	3,95	3,90	3,90	3,85	3,80	3,80	3,75	3,75	3,70	3,70
10 ans	4,14	4,15	4,15	4,10	4,10	4,10	4,05	4,05	4,00	4,00	4,00
30 ans	4,80	4,80	4,80	4,75	4,75	4,75	4,70	4,70	4,65	4,65	4,65
Taux préférentiel	6,84	6,75	6,75	6,65	6,50	6,50	6,40	6,25	6,25	6,14	6,00
Autres pays du G7											
BCE - facilité de dépôt ¹	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Allemagne - oblig. d'État à 10 ans	2,84	2,80	2,80	2,75	2,75	2,70	2,65	2,65	2,60	2,60	2,55
Taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre ¹	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75
SONIA ⁵	3,88	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73	3,73
R.-U. - oblig. d'État à 10 ans	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
Banque du Japon - 1 jour ¹	0,75	0,75	0,75	1,00	1,00	1,00	1,00	1,25	1,25	1,25	1,25
Japon - oblig. d'État à 10 ans	1,98	2,01	2,04	2,06	2,09	2,11	2,14	2,17	2,19	2,22	2,27

¹ fin de période; ² Canadian Overnight Repo Rate Average; ³ Effective Fed Funds Rate; ⁴ Secured Overnight Financing Rate;

⁵ Sterling Overnight Index Average

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

Accessibilité de la recherche économique : Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

Aux résidents de l'Australie : BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

Aux résidents du Canada : BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») : Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

Aux résidents du Royaume-Uni : Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

Aux résidents de Hong Kong : À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (N° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

Aux résidents d'Israël : BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de la *Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

Aux résidents de la Corée : Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

Aux résidents du Japon : Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contre, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

Aux résidents de Taïwan : Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procurera les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni ne sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

Aux résidents de la République populaire de Chine : Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

Aux résidents de Singapour : Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf à) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

Aux résidents de Thaïlande : Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° Gorkor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

Aux résidents des États-Unis : BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal. Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retrasmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux. De plus, vous ne devez pas utiliser (ni permettre à un tiers d'utiliser) ces documents en tout ou en partie, pour le développement d'un programme logiciel, d'un modèle, d'un algorithme, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) générative ou de tout autre contenu dérivé, y compris, mais sans s'y limiter : la formation ou l'utilisation de ces documents dans le cadre du développement ou du fonctionnement d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) (y compris toute utilisation de ces documents à des fins de formation, de perfectionnement ou d'ancrage du système d'apprentissage automatique ou d'IA ou dans le cadre d'une génération augmentée de récupération).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

^{MO} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. ^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2026. Membre de BMO Groupe financier